Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 047-214700015-20261005-DCM2026_183-DE
décidé le 05/10/2026,
accusé le 05/10/2026
via TELIOS

www.agen.fr

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGEN

Séance du lundi 28 septembre 2026

NUMERO : **DCM2026_183**

OBJET : **CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AGEN POUR LE MANDAT 2026-2032**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-HUIT SEPTEMBRE A DIX-HUIT HEURES
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR BRUNEAU LAURENT, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 33

M. BRUNEAU LAURENT, M. DUPONT PIERRE, MME DELCROS MARJORIE, M. JANRAY DORIAN, MME LASMAK NAÏMA, M. VO VAN PAUL, MME SANZ AMANDA, M. STOLL DOMINIQUE, MME BENARD ELODIE, M. MENNI NASSER, , M. HARYOULI MONER, MME MONSEGUR CEDRINE, M. ESPIET PHILIPPE, MME CHATELAIN ANNE, M. GARAY JUAN-CRUZ, M. MIRANDE GUILHEM, MME MELLA EVA, MME GARAY LAURA, M. SALVALAIO THIERRY, MME BOURGAREL BEATRICE, MME QUILLOT CHANTAL, MME BARGUES ARMONIE, M. DAMIANI JEAN-ANTOINE, MME BRANDOLIN-ROBERT CLEMENCE, M. FELLAH MOHAMED, MME KHERKHACH BAYA, M. ZAMBONI THOMAS, MME RIVES CLAIRE, MME CHAZOTTES CATHERINE, M. TANDONNET LOUIS, M. DELBOSQ SEBASTIEN, MME LANDRIN PIA ET MME GILMANT GWENAËLLE

Absents : 0

Pouvoirs : 6

MME JEAN-MEILLIER ANNE-MARIE (DONNE POUVOIR A M. DUPONT PIERRE), M. ROLLINI FRANK (DONNE POUVOIR A M. STOLL DOMINIQUE), M. BOUET-JACQUELINE ELIE (DONNE POUVOIR A MME MELLA EVA), MME ACHOUR SAMIA (DONNE POUVOIR A M. MIRANDE GUILHEM), M. FARGUE MICHAËL (DONNE POUVOIR A M. DELBOSQ SEBASTIEN ET M. HENRY NICOLAS (DONNE POUVOIR A MME LANDRIN PIA)

Président de séance : M. BRUNEAU LAURENT

Secrétaire de séance : M. DAMIANI JEAN-ANTOINE

Date de la convocation dématérialisée : MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Expose :

Dans un contexte de transformation de l'action publique locale, marqué par des contraintes budgétaires croissantes, des exigences renforcées de transparence et la nécessité de mieux mesurer les résultats de l'action publique, l'évaluation des politiques publiques constitue un

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 047-214700015-20261005-DCM2026_183-DE
décidé le 05/10/2026,
accusé le 05/10/2026
via TELIOS

outil stratégique de pilotage et d'aide à la décision.

L'évaluation permet d'aller au-delà du seul suivi de l'activité des services en analysant, selon les enjeux propres à chaque politique publique, sa pertinence, son efficacité, son efficience, ses résultats et son impact sur les publics et le territoire.

Elle contribue ainsi à mieux comprendre les conditions de mise en œuvre des politiques publiques, à objectiver leurs résultats, à éclairer les décisions des élus et à identifier les leviers d'amélioration de l'action municipale.

1. Une démarche d'évaluation progressivement structurée depuis 2022

Depuis 2022, la Ville d'Agen a engagé une démarche visant à développer l'évaluation de ses politiques publiques. Une première approche, reposant sur l'accompagnement d'un prestataire externe, a notamment été expérimentée sur la politique de propreté.

Cette expérience n'a toutefois pas pleinement répondu aux attentes de la collectivité, notamment en raison d'une appropriation insuffisante de la méthodologie et des résultats par les services, limitant ainsi l'inscription durable de la démarche dans les pratiques internes.

La Ville d'Agen a par la suite fait le choix de privilégier une démarche d'auto-évaluation et de montée en compétence des services, en s'appuyant sur un partenariat avec la Chaire OPTIMA, observatoire du pilotage et de l'innovation managériale locale porté par l'Université de Pau et des pays de l'Adour.

Cette collaboration a permis de développer progressivement une méthodologie adaptée au fonctionnement de la collectivité, fondée sur la co-construction avec les services, l'analyse des données et, lorsque cela est pertinent, la prise en compte de la parole des usagers.

Les démarches conduites ont aujourd'hui permis d'éprouver et de consolider cette méthodologie. La Ville d'Agen dispose ainsi d'une démarche structurée qu'elle souhaite désormais inscrire dans un cadre clair et partagé, afin d'en assurer la pérennité et de poursuivre son développement au cours du mandat 2026-2032.

2. Les principes de l'évaluation des politiques publiques

2.1. La définition et les finalités de l'évaluation des politiques publiques

Au sens du présent cadre de référence, une politique publique correspond à l'ensemble des interventions de la Ville d'Agen visant à répondre à un besoin ou à un enjeu identifié sur le territoire, au moyen d'objectifs, d'actions et de ressources mobilisées à cette fin.

L'évaluation des politiques publiques constitue un outil d'aide à la décision, de pilotage et d'amélioration continue de l'action publique.

Elle vise notamment à :

- Mieux connaître et comprendre les politiques publiques mises en œuvre,
- Apprécier la pertinence des objectifs poursuivis et les résultats obtenus,
- Mesurer, lorsque cela est possible, les effets produits sur le territoire et auprès des habitants,
- Éclairer les décisions des élus et le pilotage des services,
- Favoriser l'amélioration continue de la qualité du service public,
- Mieux prendre en compte les besoins et la perception des usagers.

L'évaluation ne constitue pas un outil de contrôle des services. Elle repose sur une

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 047-214700015-20261005-DCM2026_183-DE
décidé le 05/10/2026,
accusé le 05/10/2026
via TELIOS

démarche collective visant à mieux comprendre les politiques publiques et à identifier les leviers d'amélioration de l'action municipale.

2.2. Une méthodologie innovante d'auto-évaluation

La Ville d'Agen souhaite faire de l'évaluation une compétence collective et non une expertise réservée à quelques spécialistes. La démarche repose ainsi sur une auto-évaluation réalisée directement par les agents des services concernés.

La méthodologie garantie une homogénéité des pratiques et une montée en compétence progressive des services.

Elle s'appuie sur quatre piliers :

- **Une méthode commune** : Toutes les politiques publiques sont désormais évaluées selon une même logique, quelles que soient leur thématique ou leur niveau de maturité.
- **Un ensemble d'outils harmonisés** : Chaque direction dispose des mêmes supports méthodologiques, des mêmes modèles de documents, des mêmes outils de collecte des données et des mêmes trames d'analyse.
- **Un accompagnement permanent assuré par le service Contrôle de gestion** : celui-ci ne se substitue pas aux directions dans la conduite des évaluations, mais les accompagne, les forme et sécurise la démarche méthodologique, afin de favoriser leur montée en autonomie progressive.
- **Une animation continue** destinée à développer une culture de l'évaluation au sein de la collectivité : formations, sensibilisations, charte de l'évaluation, guides méthodologiques et valorisation des évaluations réalisées.

Cette méthodologie repose également sur un principe simple : limiter la multiplication des outils pour les services et intégrer l'évaluation dans les pratiques existantes de pilotage des services.

L'objectif est de rendre la démarche opérationnelle, compréhensible et directement utilisable par l'ensemble des directions, quel que soit leur niveau de maturité en matière d'évaluation.

La démarche d'auto-évaluation n'exclut pas le recours à des compétences ou expertises externes lorsque la nature, la complexité ou les enjeux de l'évaluation le justifient, notamment afin d'apporter une expertise méthodologique, technique ou un regard complémentaire.

Les modalités d'évaluation sont adaptées aux enjeux, au périmètre et au besoin de décision identifiés.

2.3. Les deux formats possibles de l'évaluation

La Ville d'Agen a structuré son dispositif autour de deux modalités complémentaires d'évaluation, complète ou "flash".

- **L'évaluation complète d'une politique publique** :

Elle porte sur une politique publique dans son ensemble et s'inscrit dans un temps long, généralement d'environ un an, afin de permettre une analyse approfondie des effets de la politique publique dans son ensemble.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 047-214700015-20261005-DCM2026_183-DE
décidé le 05/10/2026,
accusé le 05/10/2026
via TELIOS

Ainsi, l'ensemble des missions qui la composent sont évaluées, et au sein de chacune d'elles, les différentes actions font l'objet d'une analyse à partir d'un référentiel commun de six indicateurs, garantissant une lecture homogène et structurée de la performance et des résultats obtenus.

Elle suit un processus structuré en six étapes (présentées en annexe de la délibération).

- **L'évaluation « flash »** :

Elle porte sur un dispositif, une action ou une problématique ciblée. Elle permet, en quelques semaines, d'apporter des éléments d'analyse destinés notamment à éclairer une décision.

Elle suit un processus allégé du cadre méthodologique en cinq étapes (présentées en annexe de la délibération).

Cette approche permet aux directions de s'approprier progressivement la méthode, de se familiariser avec ses outils et de monter en compétence, sans attendre le lancement d'une évaluation plus complète. Elle contribue également à diffuser plus largement la culture de l'évaluation au sein de la collectivité, en l'intégrant de manière plus souple et progressive dans les pratiques des services.

2.4. Les outils de l'évaluation des politiques publiques

Afin de rendre la démarche immédiatement opérationnelle, le service Contrôle de gestion a conçu un ensemble **d'outils communs, accessibles à l'ensemble des directions** sans formation approfondie préalable en évaluation, tout en bénéficiant de l'accompagnement méthodologique du service pour en faciliter la prise en main et l'appropriation.

Ces outils ont été pensés comme un "kit d'auto-évaluation" permettant de dérouler la démarche de manière simple et homogène.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 047-214700015-20261005-DCM2026_183-DE
décidé le 05/10/2026,
accusé le 05/10/2026
via TELIOS

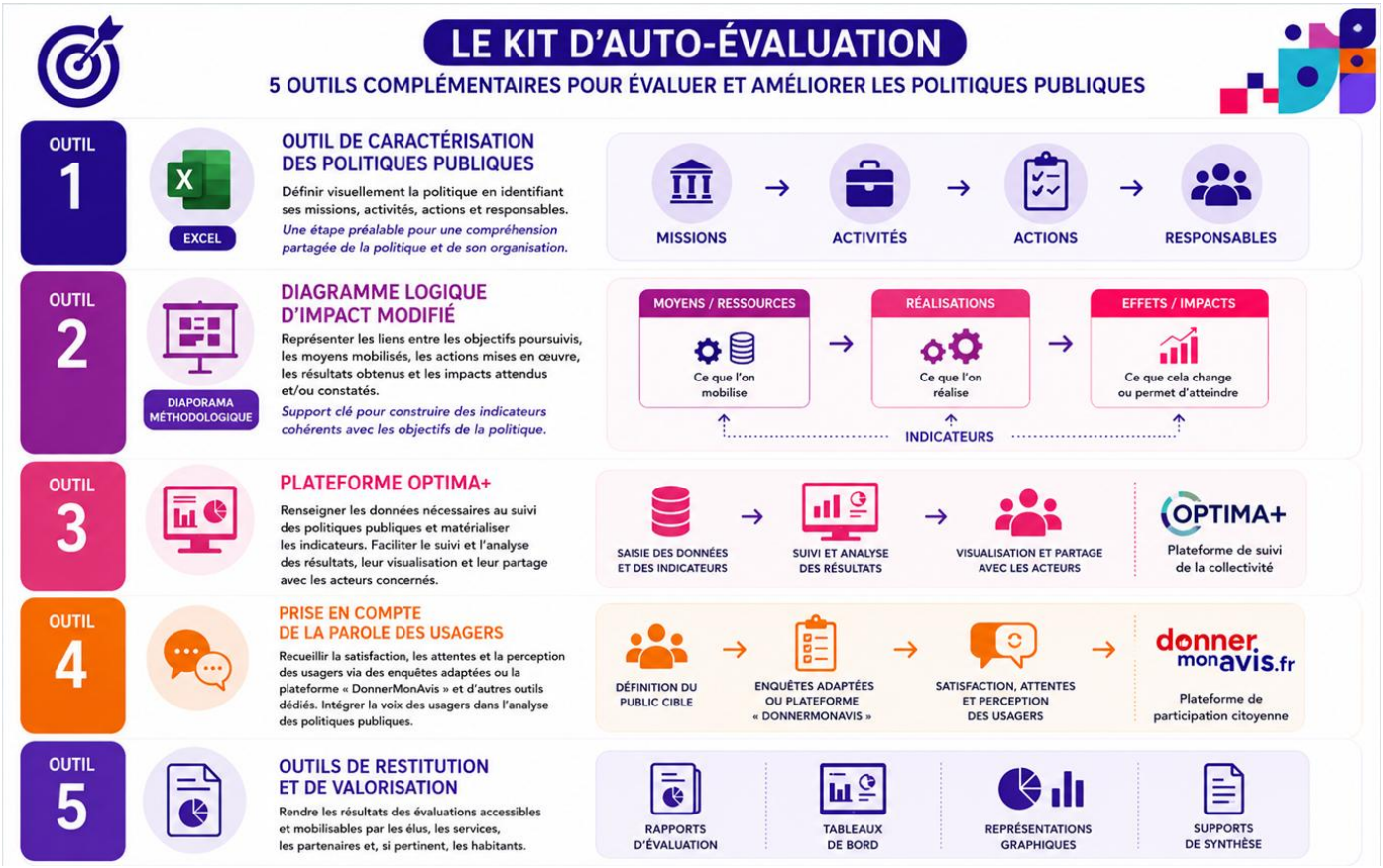

2.5. Les principes de qualité, d'impartialité, de transparence et d'éthique

Les démarches d'évaluation conduites par la Ville d'Agen reposent sur des principes d'objectivité, de rigueur, d'impartialité, de transparence et d'éthique.

Elles veillent notamment à garantir :

- L'objectivité et la rigueur dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations,
- L'impartialité dans la formulation des constats et des conclusions,
- La transparence sur les méthodes mobilisées, les sources utilisées et les limites de l'évaluation,
- La pluralité des points de vue lorsque celle-ci est nécessaire à la compréhension de la politique publique,
- Le respect des personnes et des parties prenantes associées à la démarche,
- La prise en compte des limites, incertitudes et éventuels biais liés aux données et aux méthodes utilisées.

Les données utilisées sont collectées et traitées dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de protection des données à caractère personnel et de confidentialité.

3. La gouvernance de l'évaluation des politiques publiques

La démarche d'évaluation des politiques publiques repose sur une gouvernance associant les élus et les services de la collectivité, sous la coordination du service Contrôle de Gestion.

Le portage politique de la démarche est assuré par Monsieur Thierry SALVALAIO, Conseiller

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 047-214700015-20261005-DCM2026_183-DE
décidé le 05/10/2026,
accusé le 05/10/2026
via TELIOS

municipal délégué à la prospective et à la recherche de subventions, identifié comme élu référent de l'évaluation des politiques publiques. Il assure un rôle de suivi et d'appui au développement de la démarche à l'échelle de la collectivité.

Pour chaque évaluation, les élus en charge de la politique publique concernée sont associés aux travaux afin d'assurer le lien entre la démarche d'évaluation, les orientations politiques poursuivies et les enjeux propres à chaque thématique.

Le service Contrôle de Gestion assure la coordination générale et le pilotage méthodologique de la démarche à l'échelle de la collectivité. Il accompagne les services tout au long des évaluations, notamment dans la structuration des politiques publiques, la définition des objectifs et des indicateurs, la collecte et l'analyse des données, la consolidation des résultats ainsi que la formulation et le suivi des recommandations. Il assure également l'animation et la coordination des travaux et contribue à la rédaction des rapports d'évaluation.

Pour chaque démarche d'évaluation, la gouvernance s'appuie, selon les besoins, sur deux instances complémentaires :

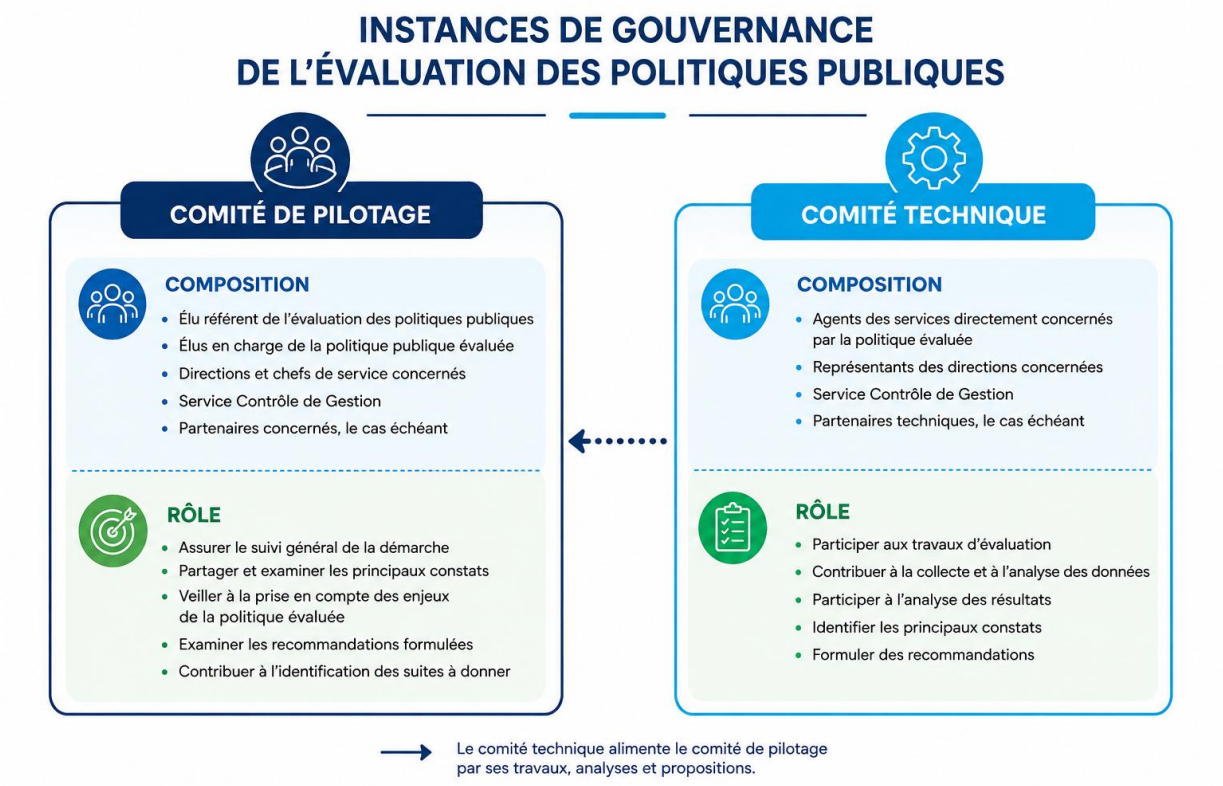

Cette gouvernance vise à garantir un portage politique de la démarche, une coordination méthodologique à l'échelle de la collectivité et une implication directe des services dans les travaux d'évaluation.

4. <u>Les orientations de la démarche pour le mandat 2026-2032</u>

Pour le mandat 2026-2032, la Ville d'Agen souhaite poursuivre la démarche d'évaluation et en renforcer progressivement l'intégration dans le pilotage de l'action publique.

La programmation des évaluations est définie en cohérence avec les priorités du mandat et les besoins de pilotage de la collectivité. Le choix des politiques publiques, dispositifs ou

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 047-214700015-20261005-DCM2026_183-DE
décidé le 05/10/2026,
accusé le 05/10/2026
via TELIOS

actions à évaluer tient notamment compte de leur importance stratégique ou des enjeux pour les habitants et le territoire. La programmation peut être ajustée en fonction de l'évolution des priorités et des besoins de la collectivité.

Plusieurs orientations ont été identifiées afin de poursuivre le développement de l'évaluation des politiques publiques et de répondre aux priorités de la Ville d'Agen :

- **Poursuivre et approfondir les évaluations engagées**, notamment l'évaluation de la politique de lutte contre l'isolement social des personnes âgées, et assurer le suivi des recommandations qui en sont issues,
- **Adopter la charte de l'évaluation des politique publiques,** afin de définir un cadre commun de référence pour les démarches d'évaluation conduites par la Ville d'Agen. Cette charte aura notamment pour objectif de formaliser les principes d'une évaluation rigoureuse, impartiale, transparente, participative et éthique, et de préciser les conditions dans lesquelles les élus, les agents, les partenaires et les usagers peuvent être associées aux démarches,
- **Engager de nouvelles évaluations sur les politiques prioritaires du mandat,** notamment en matière de sécurité,
- **Développer des outils d'observation et de suivi**, notamment à travers la mise en place d'un Observatoire local de la délinquance et l'évolution des outils existants, afin de mieux connaître les besoins du territoire et d'objectiver les résultats de l'action publique,
- **Développer les évaluations « flash »**, afin de disposer d'un format d'évaluation plus réactif permettant d'apporter rapidement des éléments d'aide à la décision sur des dispositifs ou des problématiques ciblés,
- **Poursuivre l'acculturation des élus et des agents à l'évaluation des politiques publiques,** notamment à travers des actions de formation et l'organisation de « Ptit'Déj de l'éval », afin de partager les pratiques, les outils et les enseignements issus des évaluations réalisées,
- **Renforcer la transparence et la participation des usagers dans les démarches d'évaluation,** notamment par la création d'une page internet dédiée à l'évaluation des politiques publiques permettant de partager les résultats des évaluations, et par le développement de nouvelles formes de recueil de la parole des habitants, en complément des questionnaires, à travers des méthodes de participation plus innovantes et adaptées aux publics concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2121-29 et L.2141-1,

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ D'APPROUVER le cadre de référence de l'évaluation des politiques publiques de la Ville d'Agen,

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 047-214700015-20261005-DCM2026_183-DE
décidé le 05/10/2026,
accusé le 05/10/2026
via TELIOS

2°/ DE VALIDER la poursuite et le développement de la démarche d'évaluation des politiques publiques dans notre Collectivité,

3°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant légal, à réaliser toutes les actions visant à mettre en œuvre les futures évaluations de politiques publiques.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Publication le 05/10/2026

Télétransmission le 05/10/2026

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

le Maire d'Agen,
Laurent BRUNEAU

Jean-Antoine DAMIANI